

Contrôle des connaissances

Master Mention droit public

Approuvé par :

- Le Conseil de Gestion de l'École de Droit du 27 avril 2015
- Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Auvergne du
- Le Conseil d'Administration de l'Université d'Auvergne du

Année universitaire 2015-2016

1. Organisation générale des enseignements

L'Ecole de Droit - Université d'Auvergne propose 4 spécialités de master mention Droit privé, 4 spécialités de master mention Droit public, 2 spécialités de master mention Administration

Principes généraux d'organisation :

Chaque spécialité est structurée en 4 semestres, sous la forme de parcours organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

Masters mention Droit public

► Spécialité Droit de l'Administration et de la Justice

Responsable : Caroline Lantero

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

► Spécialité Droit et Administration du Secteur Sanitaire et Social

Responsable : Agnès Roche

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

Trois parcours de M2 : *Parcours Administration du secteur social*

Parcours Administration des établissements de santé

Parcours Management et administration des établissements de santé

Parcours Management et administration du secteur social

► Spécialité Droit, Economie et Gestion des Collectivités Territoriales

Responsables : Sébastien Defix

Cyrille Dounot

Sébastien Marchand

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

Trois parcours de M2 : *Parcours Juristes des collectivités publiques*

Parcours Droit du patrimoine historique, culturel et naturel

Parcours Economie locale et développement territorial

► Spécialité Carrières Internationales

Responsables : Frédéric Charillon

Marie-Elisabeth Baudoin

Scolarité des Masters : scola.m.droit@udamail.fr

Conditions d'accès

Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- Soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de Master
- Soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du Code de l'éducation.

Progression dans le diplôme de Master

Pour les étudiants ayant acquis les 60 premiers crédits européens en Master 1, l'admission ultérieure dans un parcours de formation débouchant dans un Master 2 n'est pas de droit.

Charte qualité masters

Toutes les spécialités de master mention Droit public sont soumises au respect de la « Charte Qualité Masters » de l'UdA. S'appliquent en particulier les dispositions suivantes :

Evaluation de la qualité de la formation et de l'enseignement

- Une information est faite chaque année aux étudiants sur les modalités d'évaluation de la qualité des enseignements et de la formation.
- Des commissions paritaires enseignants/étudiants sont organisées à la fin de chaque évaluation pour faire évoluer la qualité de l'enseignement.
- Mise en place d'une commission pédagogique pour chaque Master 1 et Master 2
- Composition : 6 personnes (3 enseignants + 3 étudiants) sous la responsabilité du directeur du Master
- Au moins une réunion par an à la fin de chaque évaluation
- Des enquêtes sur le devenir des étudiants à l'issue de la formation sont réalisées avec l'appui de l'Observatoire de l'Université d'Auvergne et diffusées auprès des enseignants et des étudiants.

L'équipe pédagogique a une politique de suivi et d'orientation des étudiants

- L'équipe pédagogique aide l'étudiant à construire son projet d'études et son projet professionnel et elle met en place des actions spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle
- Au cours de la première année de master, les étudiants reçoivent une information décrivant les poursuites d'études envisageables au sein de l'Université d'Auvergne à l'issue de cette année.
- Les étudiants sont informés de l'existence d'UdA Pro et sensibilisés à l'intérêt d'appartenir à un réseau à vocation d'insertion professionnelle.

2. Organisation générale des stages

Réglementation applicable

Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et plus spécifiquement le titre IV : Dispositions relatives aux stages en milieu professionnel.

Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

Date limite et durée maximale du stage pour toutes les formations

Tous les stages doivent impérativement être réalisés avant le 30 septembre de l'année n+1. La durée maximale de stage effectuée par un étudiant lors d'une année universitaire ne saurait dépasser six mois.

Pluralité de stages sur une année

Un étudiant ne peut faire qu'un stage diplômant au cours d'une année d'enseignement (à l'exception des étudiants inscrits dans une formation dont la maquette prévoit plusieurs stages diplômants dans l'année). Ce stage peut se réaliser, si nécessaire, sur plusieurs lieux de stage afin de remplir les obligations de durée inhérentes à la validation de son diplôme. Un étudiant ne peut renoncer à mener à son terme un stage conventionné en arguant qu'il aurait trouvé un autre stage.

Un stage facultatif peut être réalisé s'il n'a pas pour effet de nuire au stage diplômant. Fiche de pré-renseignement et convention doivent préciser si le stage est facultatif ou diplômant. Un stage facultatif n'a pas vocation à devenir diplômant et inversement.

En master, il est très fortement recommandé de limiter les stages facultatifs aux périodes d'ouverture de la scolarité master.

Rôle de l'étudiant dans la procédure de conventionnement

Avant le début du stage, l'étudiant doit :

- 1) trouver la structure d'accueil ;
- 2) prendre contact avec le service des stages de l'École de droit ;
- 3) remplir la fiche de pré-renseignement et la faire signer par le responsable de la formation, l'enseignant-référent (= tuteur) et le responsable pédagogique des stages ;
- 4) récupérer les exemplaires de la convention auprès du service des stages de l'École de droit et les faire signer par le représentant légal de l'organisme d'accueil et par le tuteur dans l'organisme d'accueil ;
- 5) rapporter les exemplaires signés au service des stages de l'École de droit.

Il est ensuite averti lorsque la convention est signée par toutes les parties. Aucun stage ne peut commencer avant signature de la convention par l'ensemble des parties.

Refus de conventionnement

L'absence des étudiants dans les séminaires obligatoires (masters) ou aux galops d'essais (IMAJ) conduira au refus de conventionnement.

Un stage dont la mission ne répondrait pas aux objectifs pédagogiques de la formation conduira au refus de conventionnement.

Une faiblesse des notes, telle qu'elle remet en cause les objectifs pédagogiques de la formation, peut autoriser le refus de conventionnement.

Désignation et rôle du tuteur pédagogique

Tout stage doit donner lieu à la désignation d'un enseignant-référent (= tuteur). Selon les modalités propres à chaque formation, l'enseignant-référent peut être soit choisi par l'étudiant, soit désigné par le responsable de la formation.

Le nombre de stagiaires encadrés simultanément par un même enseignant-référent est limité par la réglementation en vigueur ; la vérification du respect de cette obligation est assurée par le service des stages de l'École de droit.

L'enseignant-référent doit assurer le suivi pédagogique du stagiaire (2 mails au minimum, avant ou pendant le stage).

Rapport de stage

Tout stage, diplômant ou non, doit donner lieu à une restitution écrite (dont les modalités sont précisées par chaque formation) et à une évaluation.

Les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation peuvent prévoir une soutenance du rapport écrit. Dans ce cas, il appartient au responsable de la formation d'organiser la soutenance et d'en désigner le jury.

Pour un stage diplômant, l'évaluation du stage comprend une notation

Résiliation de la convention

Le non-respect par les étudiants de leurs obligations universitaires (y compris le manquement à leurs obligations d'assiduité ou la non-réalisation de travaux obligatoires) pourra constituer une hypothèse de rupture de la convention de stage déjà signée.

Organisation des stages – Masters mention Droit public

Spécialité	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit et administration du secteur sanitaire et social	M 1	Au choix : stage ou mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
	M 2	Au choix : stage ou mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
Droit économie et gestion des collectivités territoriales	M 2 Parcours DPHCN Parcours ELDT	Au choix : stage ou mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport + soutenance
	M 2 Parcours JCP	Au choix : stage ou mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport

Carrières internationales	M 2	Au choix : stage ou mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport
Droit de l'administration et de la justice	M 2	Au choix : stage ou mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport

3. Organisation générale des épreuves

Evaluation des étudiants - Crédits et coefficients

Les enseignements sont évalués selon les modalités décrites dans les tableaux suivants. Chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement est affecté d'une valeur en ECTS. **Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.**

Les crédits affectés aux éléments constitutifs d'une UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'élément constitutif. Les crédits affectés aux UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE.

L'évaluation est semestrielle, et donne lieu, outre la délivrance d'une note de contrôle continu pour certains enseignements, à une session d'examens écrits ou oraux, selon les diplômes concernés, organisée à la fin de chaque semestre pour les enseignements ne donnant pas lieu à contrôle continu.

Le contrôle continu repose dans chaque enseignement concerné (séminaires, TD et certains cours) sur deux notes au minimum par étudiant.

Les enseignements juridiques proposés en « compléments au diplôme » donnent lieu à une épreuve écrite en 1 heure à la fin du semestre au cours duquel l'enseignement a été dispensé (sauf en cas d'évaluation en contrôle continu dans le diplôme de rattachement, auquel cas ce régime d'examen est conservé).

Les enseignements dispensés en langue anglaise peuvent être l'objet d'un examen en langue anglaise.

Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger.

Contrôle continu - Assiduité

L'assiduité aux enseignements évalués sous forme d'un contrôle continu (séminaires, TD, certains cours magistraux) est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est assuré par les enseignants. Toute absence non justifiée à plus de deux séances par semestre pour un séminaire ou un TD emporte défaillance de l'étudiant à l'épreuve terminale dans cette matière lors de la première session.

Absence aux examens

L'absence à une épreuve vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés.

Les étudiants ayant été dans l'impossibilité de se présenter aux épreuves terminales de fin de semestre en première session doivent impérativement se présenter à la seconde session.

Communication des notes

L'accès des étudiants à leurs copies est de droit une fois les résultats publiés.

A cette fin, chaque enseignant doit communiquer à l'administration le jour et l'heure auxquels il sera disponible.

4. Maquettes

Master Droit de l'Administration et de la justice

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Procédures contentieuses Procédure civile approfondie (séminaire) Procédure administrative contentieuse (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 1B : Les personnes 1 Droit des régimes matrimoniaux Régime général des obligations	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h
UE 1C : L'Etat 1 Droit public économique 1 Droit constitutionnel 1 – Théorie de l'Etat	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1D : L'Europe 1 Procédures communautaire et européenne (séminaire) Droit matériel de l'Union européenne 1	45h CM 20h CM 25h	8 4 4	CC Écrit 1h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Culture juridique Histoire de la justice (séminaire) Grands problèmes juridiques et judiciaires (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	CC CC
UE 2B : Les personnes 2 Procédure pénale approfondie (séminaire) Infractions contre les personnes	45h CM 20h CM 25h	7 3 4	CC Écrit 3h
UE 2C : L'Etat 2 Droit des services publics Droit constitutionnel 2	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h

UE 2D : L'Europe 2 Droit matériel de l'Union européenne 2 Droit comparé	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2E : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Culture juridique Histoire des idées Philosophie politique et juridique Processus historique de la construction de l'Etat (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 3B : Droit des libertés fondamentales Aspects de droit public (<i>constitutionnel et administratif</i>) Aspects de droit pénal (séminaire) Aspects de droit civil Aspects de droit européen (séminaire)	90h CM 20h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 3 3 2	Écrit 1h CC Écrit 1h CC
UE 3C : Etude de dossiers contentieux - de droit public (séminaire) - de droit privé (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 3D : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droits approfondis Droit civil approfondi Droit pénal approfondi (séminaire) Droit public approfondi	75h CM 25h CM 25h CM 25h	6 2 2 2	Écrit 3h CC Écrit 3h
UE 4B : Droit des contrats Contentieux des contrats publics (séminaire) Techniques contractuelles (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC

UE 4C : Responsabilité La responsabilité publique La responsabilité privée	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 4D : Outils de professionnalisation Stage (2 mois minimum) ou Mémoire ou Etudes et analyse de jurisprudence (convention avec la CA Riom : stage, rapport, fiches, ...) Grand oral		12 8 4	

Master Droit et administration du secteur sanitaire et social

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Fondamentaux juridiques	50h	6	
Droit du travail approfondi	CM 25h	3	Écrit 3h
Droit de la sécurité sociale	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 1B : Cadres de la protection sanitaire et sociale	50h	6	
Economie de la protection sanitaire et sociale	CM 25h	3	Écrit 3h
Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 1C : Approfondissements	60h	12	
Droit du travail approfondi (séminaire)	TD 15h	3	CC
Droit de la sécurité sociale (séminaire)	TD 15h	3	CC
Economie de la protection sanitaire et sociale (séminaire)	TD 15h	3	CC
Politiques publiques : mise en œuvre et évaluation (séminaire)	TD 15h	3	CC
UE 1D : Professionnalisation	30h	6	
Communication orale (séminaire)	TD 15h	3	CC
Techniques d'enquêtes (TICE)	TD 15h	3	CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Gestion, comptabilité et GRH	50h	6	
Gestion administrative et financière et comptabilité des organisations	CM 25h	3	Écrit 3h
Gestion des ressources humaines et management des organisations	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 2B : Les systèmes sanitaires et sociaux	50h	6	
Les systèmes de santé en Europe	CM 25h	3	Écrit 3h
Les systèmes d'emploi et de protection sociale en Europe	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 2C : Approfondissements	48h	12	
Gestion administrative et financière et comptabilité des organisations (séminaire)	TD 12h	3	CC
Gestion des ressources humaines et management des organisations (séminaire)	TD 12h	3	CC

Les systèmes de santé en Europe (séminaire)	TD 12h	3	CC
Les systèmes d'emploi et de protection sociale en Europe (séminaire)	TD 12h	3	CC
UE 2D : Professionnalisation	30h	6	
Anglais	TD 15h	1	CC
Communication orale (séminaire)	TD 15h	2	CC
Stage 1 mois minimum ou mémoire		3	

Parcours Administration du secteur social

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 3B : Questions sociales Sociologie de la déviance et de l'exclusion L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3C : Approfondissements Les acteurs du secteur social Sociologie de la déviance et de l'exclusion Note de synthèse	45h TD 15h TD 15h TD 15h	12 4 4 4	CC CC CC
UE 3D : Professionnalisation Anglais Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur social Communication dans le secteur social Techniques d'enquêtes (TICE)	57h TD 15h TD 15h TD 15h TD 12h	6 1 1 2 2	CC CC CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Travail, insertion et exclusion Psychosociologie du travail Exclusion, insertion et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Famille, dépendance et action publique Enfance, famille et action publique Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h

UE 4C : Approfondissements	60h	12	
Approche sociale du handicap et de la vieillesse	TD 15h	3	CC
Psychosociologie du travail	TD 15h	3	CC
Exclusion, insertion et action publique	TD 15h	3	CC
Enfance, famille et action publique	TD 15h	3	CC
UE 4D : Professionnalisation	27h	6	
Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur social	TD 15h	1	CC
Communication dans le secteur social	TD 12h	2	CC
Stage 2 mois minimum ou mémoire		3	

Parcours Administration des établissements de santé

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social	50h	6	
L'organisation sanitaire	CM 25h	3	Écrit 3h
Les acteurs du secteur social	CM 25h	3	Écrit 1h
UE 3B : Les établissements de santé	40h	6	
Les établissements de santé	CM 25h	3	Écrit 3h
Financement des établissements	CM 15h	3	Écrit 1h
UE 3C : Approfondissements	48h	12	
L'organisation sanitaire	TD 15h	4	CC
Les établissements de santé	TD 15h	4	CC
Note de synthèse	TD 15h	4	CC
UE 3D : Professionnalisation	57h	6	
Anglais	TD 15h	1	CC
Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur sanitaire	TD 15h	1	CC
Communication dans le secteur sanitaire	TD 15h	2	CC
Techniques d'enquêtes (TICE)	TD 12h	2	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droits, devoirs, responsabilité	50h	6	

Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements	CM 25h CM 25h	3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Action de l'Etat Etat et établissements de santé Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4C : Approfondissements Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements Etat et établissements de santé	60h TD 15h TD 15h TD 15h TD 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 4D : Professionnalisation Atelier d'écriture professionnelle appliquée au secteur sanitaire Communication dans le secteur sanitaire Stage 2 mois minimum ou mémoire	27h TD 15h TD 12h	6 1 2 3	CC CC

Parcours Management et Administration des Établissements de Santé

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	7 4 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3B : Les établissements de santé Les établissements de santé Financement des établissements	45h CM 25h CM 15h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3C : Approfondissements L'organisation sanitaire Les établissements de santé Anglais professionnel (séminaire)	45h TD 15h TD 15h TD 15h	9 4 4 1	CC CC CC
UE 3D : Management opérationnel à l'hôpital 1 Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management (séminaire)	40h CM 20h TD 20h	8 4 4	Écrit 1h CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Droits, devoirs, responsabilité Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Action de l'Etat Etat et établissements de santé Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4C : Approfondissements Approche sanitaire du handicap et de la vieillesse Droits et devoirs des patients et des praticiens Responsabilité des établissements Etat et établissements de santé	60h TD 15h TD 15h TD 15h TD 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 4D : Management opérationnel à l'hôpital 2 Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management (séminaire)	40h CM 20h TD 20h	6 3 3	Écrit 1h CC

Parcours Management et Administration du secteur social

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Acteurs du secteur sanitaire et social L'organisation sanitaire Les acteurs du secteur social	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 3h Écrit 3h
UE 3B : Questions sociales Sociologie de la déviance et de l'exclusion L'intervention sociale : histoire, sociologie et organisation	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 1h
UE 3C : Approfondissements Les acteurs du secteur social Sociologie de la déviance et de l'exclusion Anglais	45h TD 15h TD 15h TD 15h	9 4 4 1	CC CC CC
UE 3D : Management opérationnel à l'hôpital 1 Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management (séminaire)	40h CM 20h TD 20h	8 4 4	Écrit 1h CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Travail, insertion et exclusion Psychosociologie du travail Exclusion, insertion et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4B : Famille, dépendance et action publique Enfance, famille et action publique Handicap, vieillesse et action publique	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 4C : Approfondissements Approche sociale du handicap et de la vieillesse Psychosociologie du travail Exclusion, insertion et action publique Enfance, famille et action publique	60h TD 15h TD 15h TD 15h TD 15h	12 3 3 3 3	CC CC CC CC
UE 4D : Management opérationnel à l'hôpital 2 Principes fondamentaux de management Exercices et études d'un cas en management (séminaire)	40h CM 20h TD 20h	6 3 3	Écrit 1h CC

Master Droit, Economie et Gestion des Collectivités territoriales

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Théorie de l'État Droit constitutionnel 1 -Théorie de l'État Droit de la décentralisation 1 (mutualisé M2ELDT) Histoire de la décentralisation (séminaire)	70h CM 25h CM 25h CM 20h	11 3 4 4	Écrit 1h Écrit 3h CC
UE 1B : L'État opérateur / régulateur Droit public économique 1 Droit matériel de l'Union européenne 1 Procédure administrative contentieuse (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	11 4 3 4	Écrit 1h Écrit 1h CC
UE 1C : La gestion du territoire Droit de l'environnement Droit de l'urbanisme 1	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1h Écrit 3h

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Les moyens - les ressources Droit de la fonction publique (séminaire) Droit des travaux publics et l'expropriation (séminaire) Droit des contrats publics (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	CC CC CC
UE 2B : Les actions Droit public économique 2 Institutions européennes et internationales du patrimoine Droit des services publics	70h CM 25h CM 20h CM 25h	12 4 4 4	Écrit 1h Écrit 1h Écrit 3h
UE 2C : Les contrôles Finances publiques locales Droit de la décentralisation 2	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 2h Écrit 3h
UE 2D : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Parcours Juriste des collectivités publiques

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : L'aménagement du territoire Droit de l'urbanisme 2 Opérations d'aménagement	45h CM 25h CM 20h	9 5 4	Écrit 2h Écrit 1h
UE 3B : La protection du patrimoine naturel Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire) Protection des sites et paysages (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	9 5 4	CC CC
UE 3C : La gestion publique Economie publique Gestion de projets (séminaire) Gestion des ressources humaines (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	9 3 3 3	Écrit 2h CC CC
UE3D : Anglais Anglais	15h TD 15h	3 3	CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Les ressources financières Droit fiscal Comptabilité publique (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 2h CC CC
UE 4B : La performance publique Évaluation des politiques publiques (séminaire) Gestion de la dette Financement de projet (séminaire)	65h CM 25h CM 20h CM 20h	6 2 2 2	CC Écrit 2h CC
UE 4C : La contractualisation de l'action publique Montages contractuels complexes (séminaire) Droit des marchés publics et délégations de services publics (séminaire) Contentieux des contrats publics (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	8 2 3 3	CC CC CC
UE 4D : Les enjeux de l'action publique	25h	3	

Droit public approfondi	CM 25h	3	Écrit 3h
OU La responsabilité publique	CM 25h	3	Écrit 1h
UE 4E : Mise en situation Projet collectif IADT Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire		7	

Parcours Droit du patrimoine historique, culturel et naturel

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : L'aménagement du territoire Droit de l'urbanisme 2 Opérations d'aménagement	45h CM 25h CM 20h	8 4 4	Écrit 2h Écrit 1h
UE 3B : La protection du patrimoine naturel Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire) Protection des sites et paysages (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	CC CC
UE 3C : Espaces patrimoniaux Droit du patrimoine architectural, urbain et paysager Villes et territoires	45h CM 25h CM 20h	6 3 3	Écrit 3h Écrit 3h
UE 3D : Méthodologie Introduction au droit du patrimoine historique et culturel (séminaire) Approche pratique du patrimoine historique (séminaire) Anglais	65h CM 25h CM 25h TD 15h	10 4 3 3	CC CC CC

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4 A : Environnement du patrimoine Patrimonialisation, conservation et gestion du patrimoine Droit de la propriété matérielle et immatérielle (séminaire) Art et patrimoine (séminaire)	70h CM 20h CM 25h CM 25h	8 3 3 2	Grand Oral CC CC

UE 4B : Valorisation du patrimoine	75h	9	
Montages juridiques et modes contractuels du patrimoine (séminaire)	CM 25h	3	CC
Financement du patrimoine	CM 25h	3	Écrit 3h
Acteurs du patrimoine et politiques culturelles	CM 25h	3	Écrit 3h
UE 4C : Culture et patrimoine	50h	6	
Patrimoine antique	CM 25h	3	Grand Oral
Patrimoine médiéval	CM 25h	3	Grand Oral
UE 4D : Méthodologie		7	
Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire Projet collectif IADT			

Parcours Economie locale et développement territorial

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : L'aménagement du territoire	45h	8	
Droit de l'urbanisme 2	CM 25h	4	Écrit 2h
Opérations d'aménagement	CM 20h	4	Écrit 1h
UE 3B : La protection du patrimoine naturel	50h	6	
Droit des risques naturels majeurs et technologiques (séminaire)	CM 25h	3	CC
Protection des sites et paysages (séminaire)	CM 25h	3	CC
UE 3C : Espaces patrimoniaux	45h	6	
Droit du patrimoine architectural, urbain et paysager	CM 25h	3	Écrit 3h
Villes et territoires	CM 20h	3	Écrit 3h
UE 3D : Méthodologie	65h	10	
Introduction au droit du patrimoine historique et culturel (séminaire)	CM 25h	4	CC
Approche pratique du patrimoine historique (séminaire)	CM 25h	3	CC
Anglais	TD 15h	3	CC
UE 3E : Anglais	15h	3	

Anglais	TD 15h	3	CC
---------	--------	---	----

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Finances locales Comptabilité publique (séminaire) Analyse financière Gestion de la dette	70h CM 25h CM 25h CM 20h	6 2 2 2	CC Écrit 2h Écrit 2h
UE 4B : Développement des territoires Stratégie et projets territoriaux (séminaire) Politique d'aménagement du territoire (séminaire) La politique régionale de l'Union Européenne (séminaire)	75h CM 25h CM 25h CM 25h	12 4 4 4	CC CC CC
UE 4C: Performance publique Evaluation des politiques publiques (séminaire) Financement de projets (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	5 2 3	CC CC
UE 4D : Méthodologie Stage (2 mois minimum) + rapport ou mémoire Projet collectif IADT		7	

Master Carrières internationales

Semestre 1	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 1A : Théorie Droit constitutionnel 1 - Théorie de l'État Théorie des relations internationales	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1B : Droit international Droit international humanitaire Droit international public	50h CM 25h CM 25h	7 3 4	Écrit 1h Écrit 1h
UE 1C : Politique internationale Grands enjeux régionaux et internationaux Économie politique internationale (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h CC
UE 1D : Droit de l'Union européenne Droit matériel de l'Union européenne 1 Droit matériel de l'Union européenne 1	50h CM 25h TD 25h	10 5 5	Écrit 3h CC

Semestre 2	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 2A : Droit constitutionnel Droit constitutionnel 2 Droit constitutionnel 2	45h CM 25h TD 20h	9 5 4	Écrit 3h CC
UE 2B : Droit et politiques comparés 1 Droit comparé Politiques comparées	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h
UE 2C : Sécurité internationale Pensée stratégique Acteurs et réseaux de l'action internationale (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	6 3 3	Écrit 1h CC
UE 2D : Intégrations régionales Droit matériel de l'Union européenne 2 Processus d'intégration régionale comparés (séminaire)	45h CM 25h CM 20h	7 4 3	Écrit 1h CC
UE 3 E : Anglais Anglais	15h TD 15h	2 2	CC

Semestre 3	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 3A : Droit et politique comparés 2 Politique étrangère comparée Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	Écrit 1 h CC
UE 3B : Enjeux européens Politique extérieure et de voisinage de l'Union européenne (séminaire) Questions de sécurité en Europe (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 3C : Nouvel agenda international The international politics of technology and ecology (séminaire) Emerging countries on the world stage (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	8 4 4	CC CC
UE 3D : Méthodologie et recherche Epistémologie et méthodologie de la recherche Analyser l'international : l'exemple de la justice pénale	50h CM 25h CM 25h	6 3 3	Écrit 1h Écrit 1h

Semestre 4	Volumes Horaires	ECTS	Régime d'examen
UE 4A : Enjeux de la gouvernance internationale L'action internationale au quotidien : expériences d'acteurs Les droits de l'homme entre régionalisation et mondialisation ² (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	5 2 3	CC CC
UE 4B : Enjeux de sécurité Conceptions et pratiques de la sécurité internationale (séminaire) Construire la sécurité : études de cas (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC
UE 4C : Transitions et reconstructions Enjeux politiques et juridiques du post-conflit (séminaire) Démocratie et processus électoraux (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	5 3 2	CC CC
UE 4D : Enjeux diplomatiques et internationaux La justice pénale internationale (séminaire) L'action extérieure de la France et de l'Union Européenne (séminaire)	50h CM 25h CM 25h	4 2 2	CC CC

UE 4E : Recherche et exercice professionnel		12	
Mémoire ou stage (2 mois minimum) (+rapport)		8	
Grand Oral ¹		4	

¹ Le Grand Oral porte sur l'ensemble des enseignements du second semestre

² Ce cours peut être dispensé soit en langue française, soit en langue anglaise.

5. Règles d'obtention du diplôme

Obtention des crédits

Chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement est affecté d'une valeur en ECTS. Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en ECTS.

Les crédits affectés aux éléments constitutifs d'une UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'élément constitutif. Les crédits affectés aux UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à l'UE.

Tout semestre validé entraîne l'obtention de 30 crédits.

Toute année validée entraîne l'obtention de 60 crédits

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire.

Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury.

Le redoublement est soumis une décision d'une commission composée du Doyen, du Directeur des Etudes et du Responsable pédagogique du Master.

Seconde session

L'étudiant peut repasser la ou les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, dès lors que l'UE dans laquelle elle figure n'a pas été validée. Il ne peut se présenter à aucune autre épreuve.

Si l'étudiant se présente à une épreuve de la seconde session qu'il est autorisé à repasser, seule la note de seconde session sera conservée pour cette épreuve. Si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve de la seconde session qu'il est autorisé à repasser, sa note de première session sera conservée pour cette épreuve. L'absence de l'étudiant à une épreuve de la seconde session pour laquelle il était défaillant en première session vaut défaillance ; dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé, qui ne sont pas calculés.

En seconde session, les modalités des épreuves sont identiques à celles de première session à l'exception des notes de contrôle continu et de mémoire ou de rapport de stage.

En seconde session, les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en première session donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés.

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances le prévoit pour le diplôme concerné.

Mentions

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle des deux derniers semestres.

Une mention peut être attribuée à la première comme à la seconde session.

Des « points jury » peuvent être attribués pour la délivrance d'une mention.

La mention Assez Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 12/20.

La mention Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 14/20.

La mention Très Bien est attribuée à partir d'une note égale ou supérieure à 16/20.

6. Dispositions particulières

Régime spécial d'étude

Le bénéfice du régime spécial d'études peut être accordé en cas d'impossibilité d'assister à un ou plusieurs séminaires en raison d'une activité salariée, d'une hospitalisation prolongée, d'un handicap ou de l'octroi du statut de sportif de haut et bon niveau.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial doivent être motivées et assorties de justificatifs. Elles sont examinées par le responsable du master.

La demande doit être adressée au plus tard 8 jours après la date de début des séminaires. Dans le cas d'une hospitalisation, elle doit être faite, sauf cas de force majeure, avant la fin de la première semaine d'hospitalisation. La demande doit être faite pour chaque semestre.

Les étudiants bénéficiant du régime spécial d'études sont dispensés d'assiduité en séminaire. Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu donnent lieu à la remise d'un dossier, dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés ; la note obtenue à ce dossier constitue la note du séminaire. Cas particulier : les étudiants bénéficiant du régime spécial d'étude sont évalués à l'oral pour les enseignements d'anglais, sauf cas de force majeure ou d'impossibilité dûment constaté

Les étudiants bénéficiant du régime spécial passent les examens terminaux selon les mêmes modalités que les étudiants du régime normal, à l'exception des sportifs de haut niveau qui relèvent du régime prévu par la charte les concernant.

Les étudiants handicapés bénéficient d'un tiers temps supplémentaire pour les épreuves, en fonction des aménagements décidés par les services de santé.